

## **Guide d'aide à l'inscription au Concours 2022**

### Table des matières

#### **I-Avant de vous inscrire**

##### A. Conditions de candidatures

Âge

Diplôme

Pratique théâtrale (section Jeu)

##### B. Demande(s) de dérogation

Conditions

##### C. Frais d'inscription

Bourse 2021/2022

#### **II-Lors de la préinscription**

##### A. Procédure d'inscription en ligne

##### B. Création de l'espace candidat

##### C. Créer, remplir et finaliser un dossier en ligne

Remplir son profil

Choix de la section

Complétion du formulaire

Télétransmission du dossier et des pièces justificatives

##### D. Envoi du dossier d'inscription par voie postale

##### E. Dates d'échéance pour les différentes sections

##### F. Suivi du statut de votre dossier

##### G. Recevabilité administrative

#### **III- Après l'inscription**

##### A. Déroulement du concours

Section Jeu

Section Mise en Scène/Dramaturgie, option Dramaturgie

Section Mise en Scène/Dramaturgie, option Mise en Scène

Section Régie-Création

Section Scénographie-Costumes

##### B. Réservation d'un créneau de passage :

# I-Avant de vous inscrire

## A. Conditions de candidatures

### Âge

Pour pouvoir vous inscrire au concours d'entrée de l'école du Théâtre National de Strasbourg vous devez être âgé-e-s de plus de 18 ans et de moins de 26 ans au 1er octobre de l'année 2022.

Les candidat-e-s ne sont pas autorisé-e-s à se présenter plus de trois fois aux épreuves des différentes sections, ni à se présenter la même année simultanément dans deux sections différentes.

### Diplôme

Les candidat-e-s doivent être titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence.

Aucune condition de nationalité n'est imposée. Les candidat-e-s étrangers-ères doivent, toutefois, parler couramment la langue française.

### Pratique théâtrale (section Jeu)

Pour vous inscrire à la section Jeu, vous devez pouvoir justifier **d'au minimum une année de pratique théâtrale** effectuée dans un **Établissement d'enseignement artistique spécialisé** (Conservatoires à rayonnement régional, départemental, communal ou intercommunal), **les cours d'art dramatique privés** ainsi que la formation universitaire DEUST Théâtre.

**Ne sont pas valables** les attestations délivrées par les lycées (spécialité « théâtre-expression dramatique » du baccalauréat Littéraire) ou les formations théâtrales exclusivement universitaires.

## B. Demande(s) de dérogation

### Conditions

Des dérogations sur **les limites d'âges, la non-obtention du bac, ou sur la pratique théâtrale** peuvent être accordées après examen du dossier par une commission interne. Les candidat-e-s doivent formuler la (les) demande(s) de dérogation durant la période de préinscription.

Des modèles de demandes de dérogations (Bac et/ou âge ; pratique théâtrale) sont accessibles sur le module de préinscription dans la partie 'Modèles de documents'.

Pour la section **Mise en Scène/Dramaturgie**, les demandes de dérogation peuvent être formulées **par mail** à [concours@tns.fr](mailto:concours@tns.fr) durant la période de préinscription. Merci de nous envoyer un CV en y indiquant de manière succincte votre parcours scolaire et théâtral, ainsi que le formulaire de demande de dérogation.

Dès réception, une commission se réunira pour étudier votre dossier. **Un retour vous sera fait en moins de 72 h.** (jours ouvrés)

Pour les autres sections, veuillez disposer le formulaire de demande de dérogation **dans l'envoi postal contenant le dossier d'inscription.** La commission se réunira **début novembre 2021.**

### **C. Frais d'inscription**

Le paiement du concours est cette année d'un montant de **76 euros**, correspondant aux droits d'inscriptions au concours. Ces droits d'inscription ne sont pas remboursés aux candidat-e-s régulièrement autorisé-e-s à concourir et qui se désistent ou échouent au concours. **Les frais d'inscriptions** doivent être réglés soit par carte bancaire en priorité (paiement en ligne), soit par virement ou par chèque.

### **Bourse 2021/2022**

Les candidat-e-s boursiers-ères du CROUS sont, sur présentation de la notification d'attribution de bourse définitive 2021-2022, dispensé-e-s des droits d'inscription.

## II-Lors de la préinscription

### **A- Procédure de préinscription en ligne**

Chaque candidat.e doit :

- Créer un espace personnel sur : <http://concours.tns.fr/>
- Adhérer au règlement du concours selon sa section.
- Compléter le formulaire administratif et télétransmettre les pièces justificatives aux formats demandés ou les joindre dans le dossier papier.
- S'acquitter du versement des frais d'inscription (**76 euros**), excepté-e-s les boursier.ère.s.
- Valider l'envoi de sa préinscription et envoyer le dossier complet à l'adresse suivante :

École Supérieure d'Art Dramatique du Théâtre National de Strasbourg  
Concours d'entrée – Indiquez la section dans laquelle vous vous inscrivez  
1 avenue de la Marseillaise  
CS 40184  
67005 Strasbourg Cedex

## B- Création de l'espace candidat

Sur : <http://concours.tns.fr/>

Si déjà inscrit-e : mettre à nouveau l'adresse mail et le mot de passe utilisés la première fois.

Si première inscription :

- renseigner une adresse mail valable
- renseigner un nom d'utilisateur.trice
- créer un mot de passe

Vous recevrez un e-mail de validation dans les minutes qui suivent, (*pensez à regarder dans vos spams*).

En entrant votre identifiant et votre mot de passe, vous pourrez désormais accéder à votre espace candidat.

## C- Créer, remplir et finaliser un dossier en ligne

### 1) Remplir son profil

- En cliquant sur compléter mon profil, vous devez renseigner les principales informations vous concernant (civilité, adresse, coordonnées).
- Ajouter une photo d'identité
- En cochant la case "*vous êtes boursier*" vous devez justifier ce statut en vous procurant la **notification de bourse définitive de l'année en cours**. Ce justificatif est à téléverser dans les pièces justificatives.

### 2) Choix de la section

Avant tout, vous devez dérouler le menu permettant de choisir la section que vous souhaitez présenter pour le concours. **Après avoir lu les conditions d'admission et le déroulement du concours spécifique à la section choisie, veuillez les valider afin de pouvoir passer à l'étape suivante.**

### 3) Complétion du formulaire

- Ajouter la ou les formations scolaires, universitaires dans lesquelles vous êtes inscrites cette année ;  
Ajouter pour la section Jeu, le cours de théâtre dans lequel vous êtes inscrits cette année (préconisé)
- Ajouter la ou les formations acquises.
- Ajouter les langues étrangères acquises.
- Répondre aux questions sur vos pratiques artistiques professionnelles ou amateurs.

Vous pouvez retrouver votre dossier de préinscription dans l'onglet *Mes dossiers*.

#### 4) Télétransmission du dossier et des pièces justificatives

Après télétransmission de **votre préinscription** (*action définitive et irréversible*), vous pourrez **déposer les pièces justificatives demandées** :

- un certificat médical, complété et signé par un médecin, validé par un cachet et datant de moins de 3 mois.
- **une photo d'identité récente**
- une attestation de pratique théâtrale (section Jeu)
- la dernière copie du diplôme scolaire ou relevé de notes (relevé de notes du baccalauréat ou d'université)
- le justificatif de paiement si effectué par virement bancaire
- la notification de bourse définitive de l'année en cours, si boursier-ère
- la photocopie d'une pièce officielle d'identité ou passeport en cours de validité.

#### **RAPPEL**

Vous pourrez **modifier ou supprimer** les pièces justificatives jointes au dossier de préinscription **jusqu'à la transmission numérique du dossier**. Si vous avez fait une erreur sur le dossier numérique vous pouvez toujours la **corriger sur le dossier papier**.

#### D) - Envoi du dossier d'inscription par voie postale

Quand les pièces justificatives ont été déposées, vous pouvez imprimer votre dossier et l'envoyer à l'adresse citée plus haut, accompagné d'une lettre de motivation\* et d'un chèque si vous n'avez pas fait le paiement en ligne ou par virement bancaire.

\*Spécifique à la section Jeu : lettre de motivation ne dépassant pas 2 pages Recto verso. Elle peut être écrite de manière manuscrite ou informatique.

#### **RAPPEL**

Vous n'êtes pas obligé d'effectuer le paiement à la suite du dépôt des pièces justificatives, toutefois **pour valider votre dossier de préinscription**, celui-ci doit être effectué soit **par carte bancaire, soit par virement ou par chèque** avant la date clôture des préinscriptions.

#### E) - Dates d'échéance pour les différentes sections

Pour les sections dramaturgie et mise en scène, vous devez envoyer votre dossier d'inscription, rempli en ligne et imprimé au plus tard **le 4 octobre 2021**. (Cachet de la poste faisant foi)

Pour les sections régie-création, scénographie et costumes et jeu, le dossier d'inscription devra être envoyé au plus tard **le 22 octobre 2021**. (Cachet de la poste faisant foi)

#### F) - Suivi du statut de votre dossier

Vous pouvez suivre l'état de votre dossier tout au long de la période d'inscription dans l'espace candidat :

**Statut accepté :** votre dossier a bien été reçu par notre service concours, les documents et le paiement sont vérifiés et validés.

**Statut en attente:** L'inscription en ligne a été effectuée, notre service concours attend le dossier papier.

**Statut incomplet:** Votre dossier a été reçu, mais des documents manquent ou le paiement n'a pas encore été effectué, ou la notification de bourse définitive pas encore transmise au service concours.

**Statut en dérogation :** Votre demande de dérogation va être soumise à une commission dérogatoire début novembre.

### G) - Recevabilité administrative

Les informations saisies dans le dossier d'inscription papier envoyé sont examinées puis validées par le gestionnaire administratif du concours, qui peut être amené, le cas échéant, à vous demander des compléments de dossier.

## III- Après l'inscription

### A) - Déroulement du concours

#### Section Jeu :

Les candidat-e-s, régulièrement inscrit-e-s au plus tard le 22 octobre 2021, seront amené-e-s à choisir un créneau de passage à partir du 13 décembre 2021 (en ligne sur cette plateforme, **s'inscrire à une épreuve**).

1) Auditions du 1er tour au TNS, en février/début mars 2022 dans **l'un des dix monologues de 10 minutes** que vous aurez choisis et préparé pour le concours dans la liste ci-dessous :

1. Catherine Benhamou, *Romance*, de la page 9 à la page 19 '...loin de la cité, loin' (Koinè Editions)
2. Sonia Chiambretto, *Gratte-ciel*, de la page 48 à la page 51 ainsi que la page 57 [Editions de l'Arche]
3. Rébecca Déraspe, *Ceux qui se sont évaporés*, de la page 11 à la page 21 '...Qui lui va dire avenir' (Éditions Leméac)
4. Claudine Galea, *Au Bord*, de la page 23 'je pense à la voix douce...' à la page 26 ' je pense que trois images de femmes me hantent.' [Editions Espaces 34]
5. Roland Jean Fichet, *Qu'elle ne meure*, de la page 59 'Elle se tient droite dans la fosse...' à la page 62 (Editions Théâtrales) Attention, ne pas apprendre le passage à la page 62 Fatim. 'Amadou, Ousmane...Adam.'

6. Peter Handke, *Par les villages*, de la page 33 'Nous les exploités...' à la page 37 '...ils sont les machines du mal.' (Editions Gallimard)
7. Léonora Miano, *Ce qu'il faut dire*, de la page 45 'Imagine...' à la page 51 'Ici, ailleurs, avec tous les autres, tous les nôtres...' (Editions de l'Arche, Des écrits pour la parole)
8. Gwendoline Soublin, *Seuls dans la nuit*, de la page 1 'Il y a la seconde...' à la page 3 '...un infime clignement à l'Est' (texte non édité, PDF disponible sur la plateforme d'inscription et sur le site du TNS - Modèles de document)
9. Botho Strauss, *Grand et Petit*, de la page 9 à la page 22. (Editions Gallimard)
10. Frédéric Vossier, *Saint Laurent velours perdu*, de la page 16 'Femme aux fenêtres...' à la page 27 'L'acclamation.' (Editions Les Solitaires intempestifs)

2) Auditions du 2nd tour au TNS fin avril 2022 pour les candidat-e-s retenu-e-s à l'issue du 1er tour.

3) Stage probatoire au TNS fin mai/début juin 2022 pour les candidat-e-s retenu-e-s à l'issue du 2nd tour.

La liste des candidat-e-s définitivement admis-e-s est communiquée à l'issue du stage probatoire.

### Section Mise en Scène/Dramaturgie, option Dramaturgie :

Après avoir effectué votre inscription administrative, un dossier artistique est à envoyer par mail à l'adresse [concours@tns.fr](mailto:concours@tns.fr) (au format pdf) au plus tard le 4 octobre 2021.

#### 1) Dossier artistique

- Un **curriculum vitae** qui doit rendre clairement lisible, bien détailler le parcours du candidat, notamment le parcours théâtral
- Une **réponse à la question** : (le-la candidat-e doit développer une réponse en 6 pages maximum)
- Un texte dans lequel le-la candidat-e doit rédiger **une réflexion dramaturgique** (3 pages maximum)
- Une **analyse de deux spectacles théâtraux** (hors dans, nouveau cirque...) qui ont marqué le-la candidat-e (4000 signes minimum espaces compris)

2) **Audition/Entretien** au TNS en mars 2022 à Paris (date et lieu à définir) pour les candidat-e-s dramaturges retenu-e-s

3) **Stage probatoire** au TNS au TNS, du 31 mai au 4 juin 2022 pour les candidat-e-s dramaturges retenu-e-s.

La liste des candidat-e-s définitivement admis-e-s est communiquée à l'issue du stage probatoire.

Attention : Les décisions du jury ne donneront lieu à aucune explication ni commentaire.

## Section Mise en Scène/Dramaturgie, option Mise en Scène :

Après avoir effectué votre inscription administrative, un dossier artistique est à envoyer par mail à l'adresse [concours@tns.fr](mailto:concours@tns.fr) (au format pdf) au plus tard le 4 octobre 2021.

### 1) Dossier artistique

- Un **curriculum vitae** qui doit rendre clairement lisible, bien détailler le parcours du candidat, notamment le parcours théâtral
- Une **réponse à la question** : *Devenir metteur-se en scène : quelle est votre "nécessité intérieure" ?* (le-la candidat-e doit développer une réponse en 6 pages maximum)
- Un texte dans lequel le-la candidat-e rédige **une note d'intention**, bien structurée et argumentée, qui expose les lignes fondamentales et directrices d'un projet de mise en scène portant sur
- Une **analyse de deux spectacles théâtraux** (hors danse, nouveau cirque...) qui ont marqué le-la candidat-e (4000 signes minimum espaces compris)

### 2) Proposition scénique 1 au TNS entre les 22 et 23 novembre 2021

### 3) Proposition scénique 2 à Paris, les 21, 22 et 23 mars 2022) pour les candidat-e-s metteur-se-s en scène retenu-e-s

### 4) Stage probatoire au TNS au TNS, du 31 mai au 4 juin 2022 pour les candidat-e-s metteur-se-s en scène retenu-e-s

La liste des candidat-e-s définitivement admis-e-s est communiquée à l'issue du stage probatoire.

Attention : Les décisions du jury ne donneront lieu à aucune explication ni commentaire.

## Section Régie-Création :

Le-la candidate recevra par courriel le 8 novembre 2021 le contenu détaillé des épreuves d'admissibilité.

Ce **dossier technique** sera renvoyé par mail à [concours@tns.fr](mailto:concours@tns.fr), au plus tard le 22 février 2022. Les candidat-e-s dont le dossier a été retenu par le jury sont invité-e-s à se présenter au TNS les 4 et 5 avril 2022 à un **entretien d'admissibilité au stage probatoire**. Ce stage probatoire se déroulera mi-mai 2022 (4 jours) au TNS.

Le stage probatoire, composé **d'exercices pratiques, d'épreuves écrites et d'entretiens avec les membres du jury**, est commun aux sections Régie-création et Scénographie-costumes.

La liste des candidat-e-s définitivement admis-e-s est communiquée à l'issue du stage probatoire.



## Section Scénographie-Costumes :

Le/la candidate recevra par courriel le 8 novembre 2021 le contenu détaillé des épreuves d'admissibilité. Ce **dossier scénographique** sera renvoyé par mail à [concours@tns.fr](mailto:concours@tns.fr), au plus tard le 22 février 2022. Les candidat-e-s dont le dossier a été retenu par le jury sont invité-e-s à se présenter au TNS les 6 et 7 avril 2022 à un **entretien d'admissibilité au stage probatoire**. Ce stage probatoire se déroulera mi-mai 2022 (4 jours) au TNS.

Le stage probatoire, composé **d'exercices pratiques, d'épreuves écrites et d'entretiens avec les membres du jury**, est commun aux sections Régie-créditation et Scénographie-costumes.

La liste des candidat-e-s définitivement admis-e-s est communiquée à l'issue du stage probatoire.

## **B) - Réservation d'un créneau de passage :**

Les candidat-e-s amené-e-s à réserver un créneau de passage pour une audition, un entretien recevront au préalable un mail lui indiquant la date d'ouverture pour en effectuer la démarche.

À la date d'ouverture, les candidat-e-s se connectent sur la plateforme en ligne pour choisir, une date et une heure de passage. Une fois la réservation faite, **un email de confirmation est envoyé**. Ce dernier fait office de **lettre de convocation** ; Merci de le garder précieusement.

Le créneau choisi est également **affiché dans l'espace candidat**.

En cas de modification d'un créneau, merci de contacter le service concours par mail ([concours@tns.fr](mailto:concours@tns.fr))